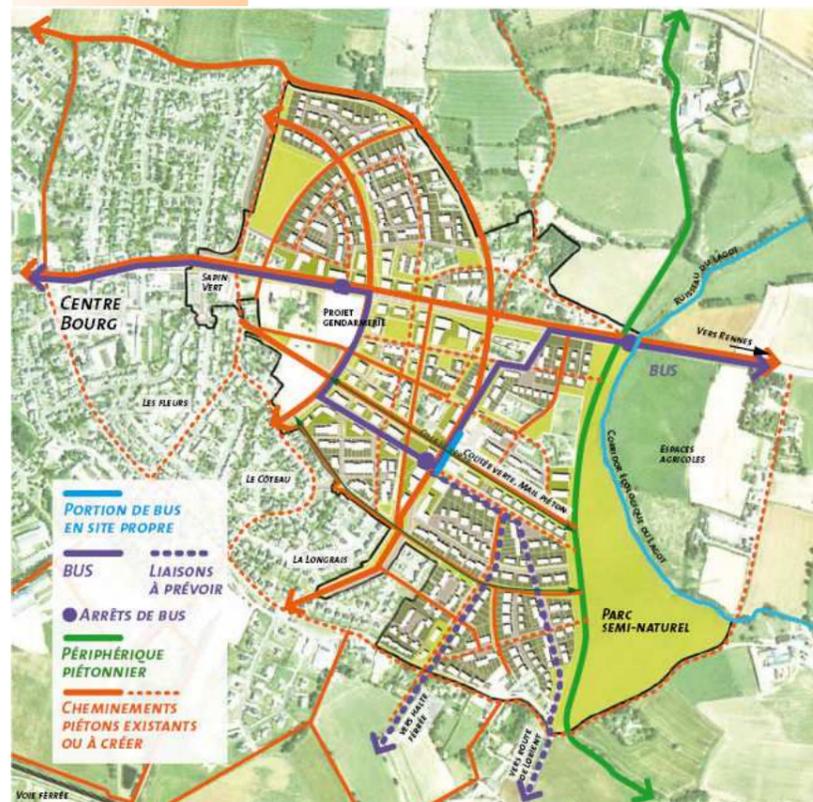


Cette traduction réglementaire trouve sa continuité opérationnelle dans les **principes d'aménagement de la ZAC des Champs Bleus**.

Concernant les déplacements, l'objectif est de contribuer aux économies d'énergie et à la diminution des émanations de polluants et gaz à effet de serre, par différents moyens :

- **desserte par les transports en commun** et capacité de raccordement direct à moyen terme vers une halte SNCF au sud de l'opération
- création de **nombreux cheminements piétons et cyclistes** constitutifs d'un véritable maillage à l'intérieur du nouveau quartier et connectés à l'existant. Les circuits créés sont donc continus, et forment une réelle alternative aux transports motorisés.

Les déplacements dans la ZAC des Champs Bleus



Au-delà de la thématique des déplacements, la commune de Vezin-le-Coquet a développé une approche durable pour la création de la ZAC, notamment en terme de mixité sociale et d'utilisation rationnelle du foncier.

De même, la démarche ADDOU a permis de porter une attention spécifique aux problèmes d'assainissement et de traitement des eaux pluviales, mais aussi pour ce qui concerne la construction de logements, à inciter à des démarches de Haute Qualité Environnementale (HQE).

La démarche ADDOU permet donc d'adopter une approche englobant les diverses échelles territoriales et la multitude d'acteurs qui leur sont liés afin d'avoir une meilleure stratégie en terme notamment de déplacements, d'énergie, de gestion de l'eau et des déchets, de mixité urbaine...

Depuis 2003, vingt-et-une ADDOU ont été réalisées sur le Pays de Rennes, et sept autres sont prévues en 2008.

**Abréviations**

**ADDOU** : Approche de Développement Durable des Opérations d'Urbanisme

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**Contacts :**

Olivier Bachelard / Ivana Potelon  
**CERTU / URB**  
9, rue Juliette Récamier  
69456 Lyon Cedex 06  
Tel : 04 72 74 57 88  
Mél : [olivier.bachelard@developpement-durable.gov.fr](mailto:olivier.bachelard@developpement-durable.gov.fr)

**Mairie de Vezin-le-Coquet :**  
8, rue de Rennes - B. P. 5  
35746 Vezin-le-Coquet Cedex  
Tel : 02 99 64 52 78  
Mél : [mairie@ville-vezinlecoquet.fr](mailto:mairie@ville-vezinlecoquet.fr)

**Audiar :**  
4, avenue Henri Fréville  
CS 40716  
35207 Rennes Cedex 2  
Tel : 02 99 01 86 40

*Crédit photos : Audiar*

**Certu**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de planification à l'échelle communale. Il a remplacé le Plan d'Occupation des Sols avec la Loi SRU du 13 décembre 2000.

Le dossier de PLU est composé de divers éléments :

- Un PADD
- Des orientations d'aménagement par quartier ou par secteur (facultatives)
- Un règlement et ses documents graphiques
- Un rapport de présentation
- Des annexes

**Le PLU**  
**Le Plan Local d'Urbanisme**

**Une réflexion globale au service du développement durable : la démarche ADDOU Vezin-le-Coquet**

**Vezin-le-Coquet** est une commune située aux portes de Rennes. Sa population est d'environ 4 300 habitants, sur une superficie de 786 hectares. Son noyau ancien est peu important au regard des grands secteurs de constructions pavillonnaires réalisés à sa périphérie depuis les années 1960. Les opérations de diversification de l'habitat se multiplient néanmoins. La commune est dotée d'un PLU qui a été approuvé le 5 janvier 2005.



**Une révision du POS en PLU concomitante avec le lancement d'une ZAC**

La révision de l'ancien POS de Vezin-le-Coquet a notamment été liée au lancement des études pour la création de la ZAC des Champs Bleus (1240 logements dont 20 livrés dès 2008).

Trois démarches se sont en effet déroulées simultanément, dans un objectif de cohérence et de globalité :

- la révision du PLU
- la création de la ZAC des Champs Bleus
- la démarche ADDOU sur la ZAC

**Les enjeux de la démarche**

La démarche ADDOU (Approche de Développement Durable des Opérations d'Urbanisme) est une méthodologie d'approche environnementale conçue par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) à l'échelle des projets d'aménagement ou de planification locale impliquant les élus de Rennes Métropole qui souhaitent s'engager dans la réalisation d'un développement urbain durable (renouvellement urbain ou extension urbaine).

Les objectifs de la démarche ADDOU sont les suivants :

- **informer les élus et les habitants** sur les grands enjeux liés au développement durable
- **partager le projet sélectionné**, en impliquant un grand nombre d'acteurs (élus, techniciens, habitants...)
- **accompagner les élus pour les aider à définir leurs objectifs prioritaires** en matière de développement durable dans le projet d'urbanisme

**Une multitude d'opérateurs au service d'une démarche concertée :**

Cette démarche, coordonnée et animée par le Pays de Rennes, est accompagnée par :

- le **CLÉ** (Comité Local à l'Énergie)
- l'**AUDIAR** (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise)
- la délégation Bretagne de l'**ADEME**, qui finance la démarche à hauteur de 50 %

Ces organismes préparent et animent des ateliers thématiques, accompagnent la construction de la charte Développement Durable (DD) qui en résulte et enfin analysent le projet au regard de la charte.

2008/50 © Certu



## Un travail partenarial sur la thématique déplacements

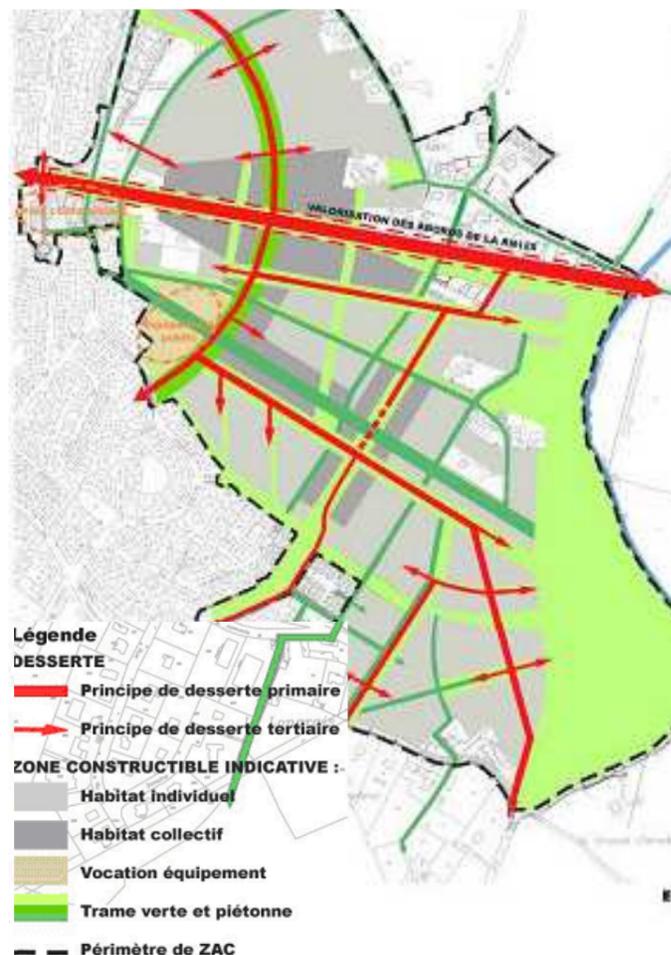
Un atelier thématique a porté sur la gestion des déplacements et de l'énergie. L'objectif était de placer le transport au cœur d'une réflexion associant tous les acteurs du territoire :

- élus communaux
- techniciens de la Mairie
- maître d'ouvrage de la ZAC (SEM Territoires)
- service de transport de Rennes Métropole
- équipe de maîtrise d'œuvre du projet (architecte, paysagiste, BET)
- services TER de la SNCF

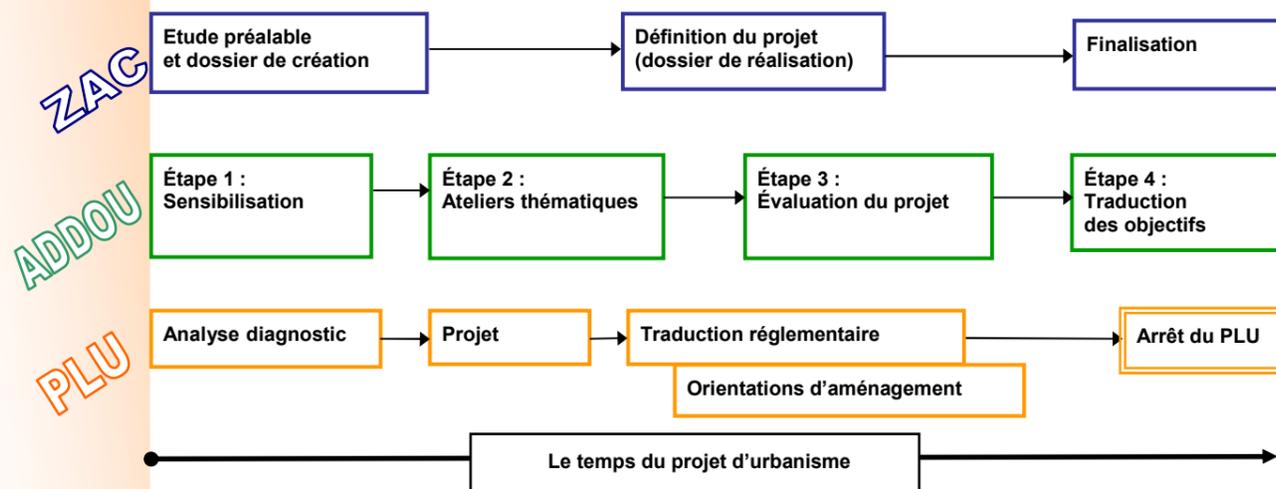
Cette démarche partenariale s'est déroulée en quatre étapes, au cours desquelles il s'est avéré nécessaire de porter la réflexion de desserte de la ZAC à un niveau communal, voire intercommunal. Par exemple, comment desservir la ZAC en interne sans affaiblir la desserte en amont par un allongement du temps de parcours ?

Pour résoudre ces difficultés, la contribution des experts de l'agglomération a été précieuse.

Schéma d'Aménagement – ZAC des Champs Bleus



Une articulation en parallèle des démarches ZAC, ADDOU et PLU



Quatre objectifs relatifs aux déplacements ont ainsi été dégagés lors des ateliers ADDOU. Ils ont été traduits en orientations envisageables pour la ZAC, ces travaux contribuant largement au montage du projet global du PLU.

### Réduire l'impact énergétique et environnemental des déplacements

Objectifs globaux	Orientations possibles pour la ZAC
-Limitation du trafic automobile dans la ZAC et sur la commune (nombre de véhicules, déplacements en voiture...)	-Réfléchir à un plan de circulation hiérarchisé, avec formes urbaines et voiries réduisant la vitesse des véhicules (largeur, traitement...) -Réduire et organiser le stationnement (regroupement de garages...) afin de limiter le trafic et de rendre contraignant le fait d'avoir une voiture -Réfléchir sur les actions à mener en parallèle avec le développement des autres modes de transport

### Développer l'attractivité des transports en commun, notamment le bus et le train

Objectifs globaux	Orientations possibles pour la ZAC
-Circuits bus complémentaires desservant la partie agglomérée -Aménagements pour accroître la performance du bus -Complémentarité bus-train -Conditions d'accessibilité aux TC	-Créer une ligne de bus entre Vezin et la route de Lorient avec un circuit bus en site propre dans la ZAC -Prévoir une desserte de la halte ferroviaire (circuit bus ou navette spéciale) -Réaliser des cheminements pour piétons et cycles reliés aux arrêts de bus et à la halte ferroviaire. Des stationnements pour vélos, abris piétons et traversées sécurisées...

### Favoriser les modes doux de déplacements

Objectifs globaux	Orientations possibles pour la ZAC
-Accessibilité aux pôles par les piétons et cyclistes (commerces, équipements, services...)	-Établir un réseau hiérarchisé de déplacements pour piétons et cycles au même titre qu'un réseau viaire : distinguer les chemins de promenade des déplacements quotidiens, définir des itinéraires principaux et secondaires -Réfléchir aux aménagements des chemins : usage, confort, traitement, sécurité (parking vélo, traversées de voies...) -Définir le cadre de la cohabitation entre piétons/cyclistes ou entre cyclistes/bus

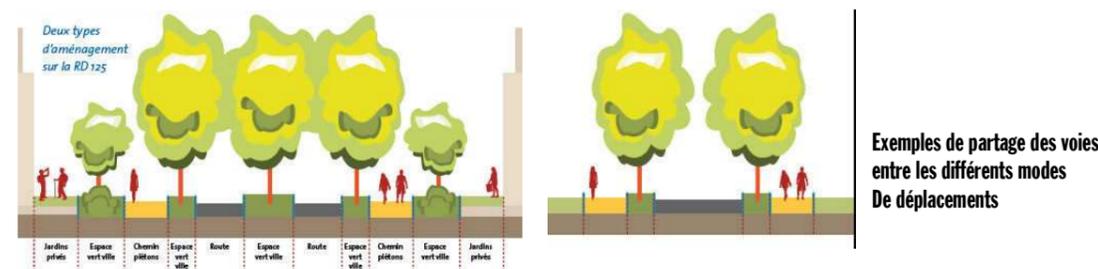
### Intégrer une vision globale et à long terme des modes de déplacements

Objectifs globaux	Orientations possibles pour la ZAC
-Réflexion sur les déplacements à l'échelle de la commune	-Elaborer un plan de déplacements urbains à l'échelle de la commune -Inscrire dans le PLU les objectifs retenus dans le cadre de la ZAC -Réfléchir en terme d'intermodalité : desserte privilégiée en bus, parking à proximité, cheminements piétons et pistes cyclables

### L'aboutissement de l'ADDOU : une traduction réglementaire réelle des enjeux de déplacements pour la ZAC

L'orientation d'aménagement sur la ZAC des Champs Bleus dans le PLU révèle l'attention toute particulière portée aux déplacements, notamment par :

- un principe de hiérarchisation des voies
- la création de nombreux cheminements piétons-cycles qui viendront renforcer le maillage existant



Exemples de partage des voies entre les différents modes de déplacements